Ph. ddalki3003 sur Pixabay

CRÉEZ VOTRE DUERP

Public

- Nouveaux installés, chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires faisant appel à de la main d'œuvre sur leur exploitation (salariés, dont apprentis, stagiaires ou coups de main réguliers). Réaliser un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est alors obligatoire.

Objectifs

- Se mettre en conformité avec la règlementation
- Prévenir des accidents sur votre exploitation
- Être accompagné dans la rédaction et la mise à jour du document

Durée

- 10h en formation mixte (7h en distanciel et 3h en présentiel)

Dates

Prochaine session : juin 25

2 semaines pour suivre le cours en distanciel, à votre rythme
+
10 juin en centre (9h-12h)

Tarif

- 504 euros

Financements possibles

- Prise en charge par VIVEA

Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH.
Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour vous inscrire, contactez-nous : cfppa.montmorillon@educagri.fr - 05 49 91 03 97

Site de formation
AGRI'NATURE
MONTMORILLON 86